

Conseil communal de Lausanne

Initiative : interpellation urgente
Titre : La Ville de Lausanne a-t-elle une véritable politique culturelle ?
Initiant-e(-s) : Pauline BLANC

A nouveau, certaines institutions culturelles font face à de sérieuses difficultés financières. Cela nécessite, encore, des réponses de la Municipalité, eu égard à l'ampleur potentielle des difficultés ainsi que des subventions accordées. De plus, et à l'approche des débats liés au budget 2025, il convient d'avoir rapidement des réponses afin d'être entièrement informés lors des discussions précitées, respectivement du vote du budget 2025.

Le milieu culturel lausannois est-il voué à enchaîner les crises ?

Après plusieurs grandes institutions culturelles qui se sont retrouvées dans de sérieuses difficultés financières, voilà maintenant que la presse annonce de gros soucis financiers dans d'autres institutions.

Si cela doit être examiné au cas par cas, se pose la question toutefois de savoir si le Service de la culture de Lausanne accorde des subventions les yeux fermés ou si un véritable contrôle est assuré. Parce que oui, la situation actuelle de la culture lausannoise remet en doute le sérieux de la Ville, en particulier au regard du fait que Lausanne brille par son offre culturelle. Cela nécessite une réelle posture de la Municipalité. Peut-elle encore corriger le tir ? A-t-elle une réelle politique culturelle tant soutenante que rigoureuse ?

Nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

S'agissant des Jumeaux :

1. Le Chef de service de la culture indiquait dans la presse que les salles des Jumeaux étaient régulièrement comblées. Comment expliquer le déficit financier annoncé ?
2. La survie du projet des Jumeaux était menacée en raison d'un manque de CHF 15'000.- dans les comptes. Cela signifie-t-il que le business plan est boiteux ?
3. La programmation rapporte-t-elle suffisamment de liquidités ? Quelles explications données sur le lien entre la programmation et les finances actuelles de l'établissement ?
4. Sauf erreur de notre part et au vu de la licence d'établissement détenue par les Jumeaux, l'établissement doit faire des demandes de dérogation ponctuelles (art. 11 RME) pour prolonger les horaires d'ouverture au-delà des prolongations ordinaires possibles prévues par le RME (art. 7). Est-ce bien le cas ? Combien de demandes ont été d'une part déposées et d'autre part accordées ?

Conseil communal de Lausanne

5. Le Chef de service de la Culture a annoncé dans la presse une nouvelle subvention accordée aux Jumeaux dès 2025 pour un montant de CHF 30'000. Comment expliquer ce montant ? A quoi cela correspond ?

S'agissant de l'association Le Salopard :

6. L'association le Salopard a continué à toucher, sauf erreur de notre part, une part de subvention en lien avec le loyer, et ceci alors qu'elle avait déjà quitté le Bourg. Comment l'expliquer ?

7. Quel est le projet attendu avec La Brèche ? Comment envisager la cohabitation avec le Romandie ?

7bis. Un appel d'offre a-t-il été réalisé ? Comment l'association du Salopard a-t-elle été sélectionnée pour exploiter la Brèche ?

8. Une nouvelle subvention est-elle attendue ? Quel sera le soutien financier pour l'association Le Salopard ?

S'agissant du café du Pyxis :

9. Quel est le business modèle attendu s'agissant du café pour l'avenir ? Y a-t-il eu de récentes évolutions depuis les dernières discussions au sein de ce plénum ?

9bis. Comment éviter une distorsion de la concurrence avec les autres restaurateurs dans le futur (étant rappelé que l'association exploitante n'avait pas de loyer à sa charge) ?

En général :

10. La Municipalité confirme-t-elle que l'ensemble des institutions culturelles subventionnées qui demandent une finance d'entrée s'acquitte effectivement de la taxe sur les divertissements ? Quel est le nombre de demandes d'exonération faites par des institutions culturelles, respectivement d'acceptation d'exonération de la Municipalité ?

11. La sécurité est-elle suffisamment assurée dans l'ensemble des institutions culturelles subventionnées, respectivement selon les règles en vigueur (en particulier en lien avec les autorisations des agents de sécurité, soit le concordat romand) ?

12. La Municipalité ne considère-t-elle pas devoir améliorer ses contrôles en amont des situations financières des institutions culturelles ?

13. La Municipalité ne considère-t-elle pas que les institutions culturelles puissent être moins attentives à leur situation financière dès lors que la Ville augmente la subvention si besoin (cf. cas évoqués supra) ?

14. La Municipalité considère-t-elle que Lausanne fait face à un enchaînement de crises, ou à tout le moins d'épisodes critiques, au sein des institutions culturelles subventionnées ?

15. La Municipalité se lance-t-elle dans des projets trop ambitieux ? Ou est-ce davantage un problème de business plan ?

16. La Municipalité a-t-elle connaissance d'autres institutions culturelles lausannoises qui feraient face à une situation financière critique ?

Conseil communal de Lausanne

Lausanne, le 5 novembre 2024

Signataire(s) :

  

  